

Avis d'éviction pour changement substantiel d'affectation du terrain

Avis a :

Nom du locataire : André Desnayers et Marguerite Waitte

Adresse du terrain loué : 220 des Epinettes
Farnham PQ J2K-4Z9

Je vous avise qu'à l'expiration de votre bail se terminant le 30 juin 2014, j'entends procéder au démantèlement et à la destruction des infrastructures permettant l'installation d'une maison mobile sur le terrain que vous louez. Le terrain en question ne sera donc plus offert pour location dans le futur.

Je vous demande donc de quitter le terrain au plus tard à la date où laquelle l'éviction doit prendre effet.

Vous recevrez à la date de votre départ un montant équivalent à 3 mois de loyer, et un montant raisonnable pour défrayer une partie des frais de déménagement de votre maison mobile. Ce dernier montant devra être négocié entre le locataire et le propriétaire au moins 90 jours avant la date de déménagement. Cette indemnité sera aussi payable le jour de votre départ sur présentation des pièces justificatives.

Nom du propriétaire : 9105-2134 Qc inc

Signature du propriétaire : Pascal Naud président

Adresse : 108 chemin Gagné Brugham PQ J2K-4Z9

téléphone : 450-521-2132 Date : 16 décembre 2013

Dans le cas où vous auriez besoin de précisions, de plus d'informations au niveau de cet avis, des étapes d'une éviction ou des délais légaux d'avis, vous pouvez contacter la Régie du Logement.

Vous pouvez me rejoindre au 450-521-2132

Pascal Naud

Pour 91058-2134 Québec Inc